



## OFFRE D'EMPLOI

**Titre :** Sage-femme autorisée ou sage-homme autorisé

**Ministère :** Santé

**Collectivité :** Rankin Inlet

**Référence :** 10-03-320-11KW

**Type d'emploi :** Poste à durée indéterminée

**Salaire :** 109 029 \$ à 123 694 \$ par année, 37,5 heures par semaine

**Prime de vie dans le Nord :** 18 517 \$ par année

**Syndicat :** Syndicat des employé-e-s du Nunavut

**Logement :** Un logement subventionné est offert pour ce poste

**Date de clôture :** Ouvert jusqu'à ce que le poste soit comblé

Cette occasion d'emploi est ouverte à toutes les candidatures.

En 2023, le gouvernement du Nunavut faisait partie des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada et des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées. Territoire dynamique et vivant, le Nunavut cherche toujours à s'embellir pour les générations futures. Sa population est en croissance exponentielle et compte parmi les plus jeunes du Canada. Son gouvernement travaille à renforcer un modèle de gouvernance unique, modèle qui intègre les valeurs sociétales inuites, qui favorise l'utilisation de l'inuktitut, qui met en place une fonction publique représentative, et où un partenariat collaboratif permet de réaliser la promesse du Nunavut. La personne retenue profitera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et d'occasions de formation et d'avancement professionnel.

La personne titulaire de ce poste fournit un ensemble de services aux femmes enceintes, aux bébés et aux familles de la localité et de la région. La personne titulaire de ce poste exerce sa profession en conformité avec la loi sur la santé et la profession de sage-femme actuellement en vigueur et agit conformément à la philosophie et aux objectifs du programme de soins de maternité dirigé par des sages-femmes. La personne retenue fait partie de l'équipe des soins primaires et, à ce titre, contribue au bon déroulement des grossesses, aux accouchements sécuritaires et à un bon départ pour les mères et les bébés de la région.

En tant que fournisseur de soins de santé primaires, la personne titulaire de ce poste est entièrement responsable de la prestation de services de santé dans le cadre du champ d'exercice de la profession et utilise une approche fondée sur des données probantes. La personne titulaire de ce poste est un praticien accrédité et un membre du personnel professionnel et joue un rôle à part entière dans les structures de responsabilisation en vertu des lois, des règlements et des lignes directrices ainsi que des politiques et procédures en matière d'agrément.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste sont habituellement obtenues par l'obtention d'un diplôme en maïeutique du Collège de l'Arctique du Nunavut et l'inscription au Comité d'inscription des sages-femmes du Nunavut ou l'inscription à un collège canadien de sages-femmes ou à un organisme reconnu de sages-femmes et l'inscription au Comité d'inscription des sages-femmes du Nunavut ou l'obtention d'un diplôme d'un programme de reconnaissance des acquis, de la formation et de l'évaluation ou l'équivalent dans une province ou un territoire doté de lois sur la profession de sage-femme et l'inscription à un collège canadien de sages-femmes et l'inscription au Comité d'inscription des sages-femmes du Nunavut. Un minimum de deux (2) ans d'expérience après l'inscription est requis. Les candidats et candidates ayant un an d'expérience après l'inscription peuvent être considérés, sous réserve d'une supervision d'un an conformément aux exigences d'inscription du Nunavut. Les équivalences

**Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae à [nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:nunavutnurses@gov.nu.ca). Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes inuites qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de la Politique de priorité d'embauche de l'Accord du Nunavut.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et présenter une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Si vous possédez une attestation d'études postsecondaires d'un autre pays, il vous incombe de faire évaluer celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi votre candidature pourrait être rejetée.

**COORDONNÉES :** Ministère de la Santé  
Gouvernement du Nunavut  
C. P. 1000, succursale 1041, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0  
<https://www.gov.nu.ca/fr/public-jobs>

**Téléphone :** 867 975-8600, poste 5706  
**Sans frais :** 1 888 663-5734  
**Télécopieur :** 867 975-6220  
**Courriel :** [nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:nunavutnurses@gov.nu.ca)



## OFFRE D'EMPLOI

seront prises en considération pour les sages-femmes et les sages-hommes diplômés du CAN. Le cours S.T.A.B.L.E ou ACoRN est considéré comme un atout et devra être obtenu au cours de la première année d'emploi.

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Enfin, veuillez noter que l'embauche pour ce poste est conditionnelle à la vaccination contre la COVID-19. Ainsi, une preuve de vaccination doit être jointe au dossier de candidature. Il incombe aux personnes de l'extérieur de s'informer des exigences en vigueur dans leur province ou leur territoire.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut est considérée comme un atout. Sont des atouts pour ce poste la connaissance des régions, de la culture, du territoire et du Qaujimaqatuqangit inuits de même que de l'inuktitut, ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez un bagage d'études ou d'expérience équivalent à la qualification décrite ci-dessus.

Le personnel infirmier à temps plein reçoit un bonus de 5 000 \$ à l'embauche; un bonus supplémentaire de 5 000 \$ après 18 mois de service; et un autre bonus de 10 000 \$ après 30 mois de service. À ces montants s'ajoutent une prime de 9 000 \$ à titre d'indemnité annuelle pour emploi de première ligne ainsi qu'une prime mensuelle de maintien des effectifs de 375 \$, soit 4 500 \$ par année.

Sont admissibles à une prime de 1<sup>er</sup> échelon de 10 \$ l'heure les personnes occupant à temps plein et pour une durée indéterminée un emploi sur poste partagé en tant que : chef des programmes de santé; infirmière ou infirmier en santé communautaire; infirmière praticienne ou infirmier praticien; infirmière ou infirmier en santé publique; infirmière ou infirmier psychiatrique; conseillère ou conseiller en santé mentale; sagefemme. Les postes admissibles à cette prime sont situés dans les localités suivantes : Coral Harbour, Naujaat, Cambridge Bay, Kugaaruk, Taloyoak, Arctic Bay, Clyde River, Sanirajak, Iqaluit, Kimmirut, Qikiqtarjuaq et Resolute Bay.

Sont admissibles à une prime de 2<sup>e</sup> échelon de 15 \$ l'heure les personnes occupant à temps plein et pour une durée indéterminée un emploi sur poste partagé en tant que : chef des programmes de santé; infirmière ou infirmier en santé communautaire; infirmière praticienne ou infirmier praticien; infirmière ou infirmier en santé publique; infirmière ou infirmier psychiatrique; conseillère ou conseiller en santé mentale; sagefemme. Les postes admissibles à cette prime sont situés dans les localités suivantes : Arviat, Baker Lake, Chesterfield Inlet, Gjoa Haven, Grise Fiord, Igloolik, Kinngait, Kugluktuk, Pangnirtung, Pond Inlet, Rankin Inlet, Sanikiluaq, Whale Cove.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

**Pour postuler, veuillez courrieller une lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae à [nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:nunavutnurses@gov.nu.ca). Veuillez inscrire la RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux personnes inuites qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de la Politique de priorité d'embauche de l'Accord du Nunavut.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et présenter une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette condition ne s'applique que pour les postes exigeant une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les dossiers de candidature peuvent être envoyés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Nunavut.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.
- Si vous possédez une attestation d'études postsecondaires d'un autre pays, il vous incombe de faire évaluer celle-ci par un établissement d'enseignement canadien reconnu, à défaut de quoi votre candidature pourrait être rejetée.